

La servante maîtresse

René Amacker
Université de Genève

. Introduction

e n'ai pas l'ambition de présenter ici autre chose que l'analyse de quelques textes; en particulier mon propos n'est pas de critiquer les positions respectives de tel ou tel auteur, ni encore moins de faire l'état de la question. Sans donc prétendre ni à l'originalité ni à l'exhaustivité, je me satisfierai de rappeler que, dans l'histoire de la linguistique, la variété des réflexions sur l'écriture atteste par elle-même la complexité du phénomène. En remontant le cours du temps de Saussure à Humboldt, on verra une nouvelle confirmation (s'il en est encore besoin !) que, dans nos disciplines, les changements de perspectives théoriques ne sont globalement ni intégrants ni cumulatifs relativement aux doctrines du passé. Si donc, d'une manière générale, la nouveauté des positions, quand elle n'est pas illusoire, s'accompagne souvent de l'oubli des acquis antérieurs, j'estime qu'il en va de même dans le cas particulier des réflexions sur l'écriture. C'est en somme de cela seulement qu'il sera question ici.

. Saussure

n pourrait exposer dans l'ordre chronologique les opinions de Saussure concernant l'écriture; mais je préfère les examiner selon le critère banal qui offre la fidélité de la représentation. Et d'abord, que représente-t-on pour illustrer la différence qu'il établit entre la *parole*, réalisation concrète unique, localisée dans le temps et dans l'espace, et la *langue*, registrée d'une manière ou d'une autre dans le cerveau, Saussure se sert : l'écriture comme d'un argument témoignant en faveur d'un tel

enregistrement, qu'il appelle "trésor" ou "dépôt" (selon une de ses métaphores préférées) :¹

(1) Nous pouvons fixer ce qui est relatif à la langue. En ce sens, l'image visuelle [qu'est l'écriture, de quelque type qu'elle soit] fixe assez bien ce dépôt acoustique, donnant une forme tangible au(x) phénomène(s) de la langue. (III 269)²

A vrai dire, l'écriture ne fixe évidemment que la face expressive des "phénomènes de la langue", à l'exclusion de leur contenu, qui n'est d'ailleurs jamais accessible que par l'expression. C'est une telle précision que fournit, à mon sens, la qualification *d'acoustique* exceptionnellement accordée ici au "dépôt".

Sans recourir du tout, dans le présent contexte, à la notion d'articulation (pourtant acquise dès l'antiquité), Saussure répartit les systèmes d'écriture en deux classes, selon qu'on représente globalement les "mots", c'est-à-dire les unités de première articulation, ou les "sons", c'est-à-dire les unités de deuxième articulation :

(2) On ne connaît que deux grands systèmes d'écriture (III 492) : 1° le système idéographique qui prétend rendre le mot sans se préoccuper des sons qui le composent [...], donc par un signe unique (III 493); 2° le système "phonétique" visant à reproduire la série des sons qui se suivent dans un mot (III 495); ces écritures pourront être syllabiques ou bien basées sur les éléments irréductibles du son. (III 496 + 498)

Pour les besoins de l'exposé, je n'ai pas retenu en (2) les passages dans lesquels Saussure précise plus ou moins explicitement ce qu'il faut entendre par "mot" et par "son". J'y viens maintenant.

En premier lieu, concernant les unités de première articulation, sa précision est double; d'une part, il souligne que le signe graphique sert bien à noter le "mot" - l'unité linguistique, avec son contenu et sa face expressive - et non pas simplement l'idée prélinguistique (ce que ferait

¹ A propos du sens de ces métaphores, voir mon article de 1994 (pp. 8-9).

² Je cite Saussure d'après les unités d'Engler, généralement sans déterminer la source (parfois même en les combinant), mais en précisant de quel cours il s'agit (Ier cours, de 1907; IIe cours, de 1908-1909; ou IIIe cours, de 1910-1911); ainsi, la présente citation est tirée de l'unité 269 et provient du cours III. Les corrections que j'apporte au texte d'Engler sont signalées au moyen des signes typographiques usuels; mes remarques insérées dans les citations sont imprimées entre crochets. Pour éviter tout malentendu, je précise que je ne tiens compte ici que des opinions que Saussure a exprimées dans ses cours de linguistique générale; la recherche devrait s'étendre aux autres cours, notamment de grammaire comparée (observation de Mme M.-J. Reichler Béguelin).

par exemple l'image d'un cercle pour *circonférence, rond, sphère, entourer*, etc.; voir aussi ma note 9); d'autre part, en des termes qui risquent de prêter à confusion, il semble ajouter que le signe idéographique, en tant que tel justement (c'est-à-dire en tant que "notant 'idée"), correspond au contenu linguistique de l'unité :

(3) Il y a bien l'idée [c.à.d. la volonté] de rendre le mot, non l'idée, [...] par un signe unique et qui ne peut se rapporter qu'à l'idée contenue. (III 493, ponctuation modifiée)

L'"idée contenue", au singulier, doit apparemment être unique, comme le signe qui s'y rapporte, et sans doute simple, comme l'unité de première articulation l'est en principe. Ainsi, une écriture de ce genre pourrait avoir un signe pour *poulpe*, mais devrait en avoir deux pour *éphalopode*, s'il est vrai que ce mot renferme deux idées (c'est-à-dire "tête-pied").³ Parlant du "mot", Saussure semble donc bien avoir pensé au morphème lexical. Quant aux morphèmes grammaticaux, ils sont toujours difficiles à représenter dans une écriture idéographique; leur notation conduit nécessairement à l'emploi non lexical, "phonétique", de signes l'abord idéographiques, ou à l'invention de caractères qui n'ont pas la nature idéographique :

(4) Presque toujours les écritures idéographiques deviennent peu à peu mixtes, partiellement syllabiques, en s'adjoignant quelques signes phonétiques : on devra avoir des idéogrammes au sens phonétique. (III 499-500)

Ainsi la pureté originelle supposée du système idéographique se trouve-t-elle, avec le temps (cf. "deviennent peu à peu") foncièrement compromise; la même constatation vaudra pour le système "phonétique", comme on le verra.

En second lieu, concernant les unités de deuxième articulation, aussitôt laisse clairement entendre que la notation phonétique (au sens strict du terme) se distingue de la notation phonologique, fondée quant à elle sur les "éléments irréductibles du son" que sont justement les honnèmes (toujours au sens moderne); c'est à marquer cette différence que servent les guillemets dont il a - quoique en parlant, semble-t-il ! - effacé l'épithète de *phonétique* caractérisant le second système d'écriture

C'est ainsi que j'interprète le passage suivant, noté par un seul étudiant : "en employant sur les éléments d'un mot nouveau les signes correspondants" (III 499).

(cf. texte [2]). Ce système qui cherche à "reproduire la série des sons qui se suivent dans un mot" - c'est-à-dire les unités de deuxième articulation - est donc "phonétique" au sens large; en revanche :

(5) En un sens plus étroit de *phonétique*, ce sera le système rationnel qui vise à reproduire exactement les sons. (III 495)

Tout comme le système idéographique est rarement pur, le système phonologique est rarement parfait. L'idéal est évidemment que l'ensemble des caractères servant à noter une langue corresponde de manière biunivoque à l'ensemble des phonèmes de cette langue; mais on est en général loin du compte. A ce propos (et ici plus nettement que dans le cas du système idéographique), Saussure adopte un point de vue diachronique, sans doute parce que, pour des raisons pratiques, il souhaite à la fois ne considérer que les cas d'écritures traditionnelles et se limiter à l'exemple de l'alphabet grec, dont nous utilisons nous-mêmes une variété :

(6) Si nous prenons (l')instant de l'institution d'un alphabet, en général on le trouvera conséquent et logique, bon pour représenter la langue, pourvu que cet alphabet ne soit pas emprunté à un peuple voisin (III 510).⁴ On peut admirer l'alphabet grec primitif (III 511 = 727) : à tout son qui est simple, un seul signe graphique, et invariable, tel est son principe. (III 728)

L'éventuelle (ou hypothétique ?) perfection originelle de l'alphabet ne dure qu'un "instant",⁵ mais instant privilégié où l'on peut saisir la convention, le pacte sémiologique, à l'état naissant, caractérisé (cf. n. 4) par une "liberté" contractuelle qu'en nulle autre occasion la langue et tout ce qui la concerne ne laissent en une telle mesure aux usagers. Dès que le

⁴ Pour les besoins de sa cause, Saussure associait, dans le premier cours, la version italique de l'alphabet aux mérites de son antécédent grec : "Un tel cas [...] est celui de l'invention de l'alphabet grec; on peut en dire autant de l'écriture latine, bien que l'alphabet latin soit tiré du grec [et donc en ce sens "emprunté à un peuple voisin"], car là aussi la liberté de la convention était encore suffisante. Il n'en est pas de même des peuples germaniques, qui sont tributaires pour la langue écrite des Latins" (I [513], ms. R.).

⁵ Voir ce passage du premier cours : "Pour trouver la coïncidence exacte, le point de contact de l'écriture et du langage il faut remonter au moment où le peuple a commencé à mettre sa langue par écrit, il faut prendre un point de départ où l'écriture n'a pas encore subi de changement indirect. Ce moment ne se rencontre qu'une fois dans l'histoire d'un peuple : lorsque, pour la première fois, il s'est mis à consigner sa langue par écrit, et encore seulement s'il a taillé en plein drap, s'il n'a pas emprunté les habitudes phonétiques [lire : graphiques ?] des autres peuples. Dans ce cas unique la convention était libre qui fixait le choix du signe devant représenter le son" (I [513], mss. R. et Ca. combinés).

emps intervient, cette liberté s'évanouit et la corruption s'installe. Dans son troisième cours, Saussure n'a pas de mots trop négativement connotés pour désigner l'éloignement progressif d'une écriture de son principe idéal :

(7) Il s'est malheureusement produit une déformation : l'écriture a été détériorée. Comment une orthographe arrive-t-elle très vite à se vicier ? A n'être plus (la) représentation exacte de ce qui se prononce ? (III 512)

Lors du premier cours, son constat était plus froid :

(8) Pourquoi une orthographe est-elle forcée de devenir inconséquente ? Il y a là [...] un phénomène nécessaire, automatique (I [512]). Quand le mot écrit ne concorde plus avec le parlé, c'est le signe écrit que l'on incrimine; bien à tort, car c'est du côté du son parlé qu'il faut chercher la cause du désaccord : le signe écrit, lui, est resté immobile, et pendant ce temps le son changeait, suivant en cela le développement naturel de la langue. [...] Les sons changent, les signes [graphiques] restent les mêmes; par là se produit indirectement un déplacement de la valeur des signes, l'équation basée sur la valeur convenue des signes devient fausse, et cela par le côté des sons. (I [513], ms. R.)

Une des propriétés essentielles de l'écriture, qui est qu'elle fixe la langue, entre en contradiction avec une des propriétés essentielles de la langue, qui est qu'elle change avec le temps. De calque fidèle de la langue, l'écriture devient obstacle à la perception de la langue, du moins de celle des documents du passé :

(9) Deux systèmes, l'un immobile [l'écriture] et l'autre qui change [la langue] - et alors même que l'accord [entre les deux] existait au commencement, la valeur du signe [graphique] aura alors changé et il sera indéterminable, puisqu'il dépendra de la valeur d'un facteur inconnu [l'état de la langue parlée à l'époque considérée]. (I [513], ms. Ca.)

Pour l'apprentissage de l'écriture, le "désaccord" (III 521) impose à la mémoire une charge considérable, encore qu'évidemment moindre que dans le système idéographique : la fonction représentative de l'écriture accompagne, dans le système "phonétique" (comme dans l'idéographique), des contraintes propres au seul mode de notation, et qui se traduisent dans les particularités et parfois dans les chinoiseries de l'orthographe telles que le français ou l'anglais les connaissent.⁶

Saussure considère à part les réformes de l'orthographe, qui s'apparentent à un retour à moins partielle à l'accord du parlé et de l'écrit, ce qui nous ramène pour ainsi dire à la convention originelle (cf. n. 4) : "Il y a bien dans l'orthographe des changements opérés, mais ceux-ci sont logiques" (I [513]).

Par là, nous quittons définitivement la fidélité de représentation; l'écriture n'est plus au service de la langue, elle se tourne contre elle et la menace :

(10) Jusqu'à présent, on a vu le rôle passif de l'écriture. Mais elle peut finir par (être) *offensive* et usurper un rôle qui ne lui était pas permis à l'origine. Il peut arriver une véritable *falsification* de la langue par le fait de l'écriture. [...] Mais si de l'écriture il provient un danger pour la langue [...], si l'on remarque des fautes dans la transmission des langues, c'est chez la langue écrite qu'il faut aller les chercher [c.à.d. en chercher la cause]. (I 559, ms. Ca.)

Les rôles sont bel et bien renversés : en (7), c'est l'écriture qui était "détériorée" et "viciée", maintenant c'est la langue qui est "falsifiée".⁷

Cette fois, c'est le troisième cours qui donne à la même idée une formulation plus mesurée :

(11) La langue et l'écriture sont deux systèmes de signes, dont l'un a pour mission uniquement de représenter l'autre. L'un n'est que la servante ou l'image de l'autre. Mais en fait cette image se mêle dans notre esprit si intimement à la chose qu'elle prend la place principale. (III 442-443 + 447 + 446 + 448)⁸

L'empire de l'écriture se manifeste de deux façons. La première est cognitive, comme on le voit dans la citation (11) ou dans la suivante :

(12) Il y a des cas où le mot écrit ne représente pas le mot parlé. Si l'écriture est aussi compliquée que chez les Chinois, la langue devient inséparable de l'écriture dans le cerveau. (II 505)⁹

⁷ Tout le vocabulaire étonnamment moralisateur qui sert à décrire les discordances entre l'oral et l'écrit dépend peut-être d'une conviction intime de Saussure, qui transparaît dans une phrase que seule Mme Sechehaye a notée : "Cela revient à donner autant d'importance à la représentation du signe [à l'écriture] qu'au signe lui-même [à la langue]" (III 449). Écartant une démarche qui met sur le même plan la chose et sa représentation, Saussure adopte la thèse épistémologique de la subordination du signe – de la "représentation" – déjà mise en œuvre par Augustin, notamment dans le *De magistro* (paragraphe 25); à propos du mot *fange*, Adéodat dit : "Le savoir procuré par ce signe doit être préféré à ce signe", ce qui n'est que l'application d'un principe posé par son père : "Tout ce qui existe pour autre chose [le signe] a nécessairement moins de prix que ce pour quoi il existe [la chose ou, mieux, la connaissance de la chose]".

⁸ Autre passage attestant la même conversion de la servante en maîtresse : "C'est la chose parlée qui conditionne la valeur du signe [écrit] aux époques primitives ou subséquentes, qu'il s'agisse du choix libre [création d'un alphabet phonologique] ou imposé [emprunt d'un alphabet existant]. Mais il peut se produire une falsification de la langue par le signe écrit : quand l'écriture acquiert une importance égale ou même supérieure à celle du son parlé" (I 559, ms. R.).

⁹ Il ne s'agit pas seulement de l'exemple proprement idéographique du chinois; Saussure savait bien que le mot alphabétiquement écrit est perçu, du moins par les lecteurs entraînés, comme un tout inanalysé : "Le mot écrit finit par devenir par habitude un signe

La seconde manière, pour l'écriture, d'exercer son empire, est culturelle :

(13) Ce ne sont que les langues écrites qui sont devenues littéraires [...]. Dans chaque groupe de langue(s) [lire : de dialectes ?] se crée un type de langue, une langue écrite, qui devient la *norme*, qui ne peut être ignorée à côté des dialectes locaux. Dès qu'elle est écrite, il se mêle tout de suite quelque chose d'artificiel mais qu'on ne peut distinguer de la langue elle-même. (II 506)

On le voit à tout mon développement, la position de Saussure à l'égard de l'écriture n'est pas monolithique, et se caractérise par une constante oscillation entre des développements pratiques et des considérations théoriques. Les observations les plus intéressantes qu'il a consacrées à ce domaine se lisent dans les notes du deuxième cours, où elles s'inscrivent dans le cadre général de la sémiologie. Descriptivement l'abord, partant de brèves allusions aux falsifications de la langue par l'écriture, il relève ce qu'on appellerait aujourd'hui la dichotomie oral - écrit (dans le contexte des "dualités" qui caractérisent pour lui, comme chacun sait, l'ensemble du phénomène linguistique en tant que sémiologique) :

(14) La langue écrite et la langue parlée : voilà encore une des correspondances de la langue, un des doubles côtés : on a (la) dualité des systèmes de signes parlés // écrits. (II 505)

Théoriquement ensuite, il met l'écriture et la langue dans une même catégorie d'entités sémiologiques, en se fondant sur une analogie entre elles qu'il n'a pas reprise plus tard :

(15) Dans (le) système de l'écriture, il y a (des) caractères qui montrent que nous sommes dans le même ordre de choses que la langue. Dans l'écriture on a : 1° la

léographique. Le mot a une valeur globale, indépendamment des lettres dont il est formé" (III 662). – Quelques manies récentes, qu'on observe sur des automobiles ou sur des calicots, introduisent dans l'écriture alphabétique de purs pictogrammes, qui ne représentent pas même un mot, mais seulement une idée prélinguistique (par exemple le dessin d'un cœur, qu'il faut lire tantôt comme une forme du verbe *aimer* tantôt comme le substantif *amour* ou *coeur*, dans les emplois que j'en ai observés). De même, les chiffres rabes et les nombres qu'ils permettent de noter sont des idéogrammes qui se mêlent à l'écriture alphabétique. Et je m'abstiendrai de tout commentaire sur les illusions du militantisme bien-pensant, qui croit que réduire les femmes à l'état de fautes d'orthographe ou d'affixes illisibles (souvent entre parenthèses) en fin de mot peut servir à promouvoir leur cause : le seul intérêt de ces bizarries est de me donner des exemples à "polyphonie linéaire", si je puis dire, qui montrent bien jusqu'où l'hégémonie de l'écriture peut étendre ses prétentions.

caractère arbitraire du signe [...]; 2° (la) valeur différentielle du signe d'écriture [...]; 3° ces valeurs de l'écriture n'agissent que comme valeurs opposées dans un système défini [...]; 4° (l')indifférence totale du moyen de production du signe [...]. (II 1930-1933 + 1936)

En dernière analyse, cette thèse apparaît comme foncièrement opposée à la conception selon laquelle le rôle de l'écriture se réduit à la simple représentation. Au lieu de l'enchaînement successif des trois entités concernées, à savoir le contenu mental, l'expression vocale et la notation écrite qui lui est "subordonnée", Saussure envisage ici entre ces entités des liens plus complexes, le contenu mental se trouvant mis en rapport sémiologique à la fois avec l'expression vocale, évidemment, et avec l'expression écrite (cf. [12] "la langue devient inséparable de l'écriture dans le cerveau"),¹⁰ ainsi, bien entendu, qu'entre ces deux dernières, conçues maintenant comme "coordonnées"; c'est ainsi du moins que j'interprète le passage suivant :

(16) L'essence de nos mots ne sera pas touchée, transposée dans l'écriture par exemple; (elle) n'est pas changée quand nous la transportons hors de l'organe vocal. La preuve, c'est que nous écrivons notre langue. L'organe vocal n'est pas l'essence de la langue. (II 1937, comb.)

Mais en même temps, nous voilà ramenés à notre point de départ : l'écriture ainsi comprise, au point de vue sémiologique, donne "une forme tangible aux phénomènes de la langue" (texte [1]), elle manifeste le système qui sous-tend le discours en l'isolant de sa réalisation dans la parole.

2. Humboldt¹¹

Nous avons vu Saussure prendre, à propos de l'écriture, des positions de linguiste, tantôt descriptives tantôt théoriques, tantôt génétiques tantôt sémiologiques. Chez Humboldt, c'est le point de vue du philosophe qui

¹⁰ "Il n'y a pas deux sortes de mot (au moins dans toute écriture phonétique [c.à.d. phonologique, alphabétique] et non purement idéologique comme le chinois)", avait-il dit dans le premier cours; "le mot écrit n'est pas coordonné au mot parlé, mais il lui est subordonné" (I 504). Le deuxième cours renverse cette position.

¹¹ Pour l'aperçu concernant Humboldt, je suis redevable à la synthèse de Mme Di Cesare (1991). – Humboldt s'est occupé expressément de l'écriture dans deux textes fort proches l'un de l'autre : *Ueber den Zusammenhang der Schrift mit der Sprache* (de 1823-1824) et *Ueber die Buchstabenschrift und ihren Zusammenhang mit dem Sprachbau* (de mai 1824), le seul à être publié dans Flitner-Klaus (1963, 82-112).

l'emporte. Pour le présent exposé, je me borne au texte de 1824, lu devant l'Académie des sciences de Berlin le 20 mai, qui est d'ailleurs déjà bien trop complexe pour être examiné dans tous ses aspects; j'en retiendrai surtout les passages qui correspondent aux conceptions rencontrées jusqu'ici.¹²

La thèse qui gouverne tout le texte tient en quelques mots; "écriture alphabétique et constitution de la langue ont entre elles le rapport le plus étroit et se trouvent à tous les égards en relation mutuelle" :

(17) Buchstabenschrift und Sprachanlage stehen [...] in dem engsten Zusammenhang, und in durchgängiger Beziehung auf einander (p. 83).

Le conditionnement réciproque de l'écriture et de la *Sprachanlage* (ce que j'interprète comme l'état de la conscience linguistique collective) se manifeste de diverses façons, notamment dans l'épistémologie et dans la civilisation. La première nous retiendra davantage.

L'écriture, bien entendu, se définit fonctionnellement comme la matérialisation du son parlé, qui est à son tour la matérialisation de la pensée; en outre, cognitivement, "elle a pour effet le plus général de fixer la langue, et par là de nous permettre de réfléchir sur cette dernière tout autrement que lorsque le mot parlé n'a de siège permanent que dans la mémoire individuelle" :

(18) Das tönende Wort ist [...] eine Verkörperung des Gedanken, die Schrift eine des Tons. Ihre allgemeinste Wirkung ist, dass sie die Sprache fest heftet, und dadurch ein ganz andres Nachdenken über dieselbe möglich macht, als wenn das verhallende Wort bloss im Gedächtniss eine bleibende Stätte findet (p. 84).

A la chaîne explicitement descendante des trois éléments en jeu, Humboldt ajoute un enchaînement ascendant, de l'écriture à la pensée. La flexion sur la langue, provoquée par le phénomène de l'écriture, ajoute en effet nécessairement à l'action de la langue sur le fonctionnement de la pensée; "il est inévitable qu'un effet non quelconque

¹² Sur l'écriture chez Humboldt, voir Trabant (1986) et Stetter (1990). Si Stetter cite un ou deux des textes que j'ai retenus de mon côté, sa perspective est toute différente de laienne; en revanche, si Trabant s'attache, dans sa section 2.3 "Die Hauptrolle in den eistigen Bestrebungen" (p. 301 s.) à une thématique voisine de la présente, il n'insiste pas, toutefois, sur la différence entre pensée "an sich" – "amorphe" selon Saussure – et pensée "in dieser bestimmten Gestalt" – c'est-à-dire découpée par la langue (cf. texte 27).

de cette représentation par l'écriture, et surtout de la forme particulière de cette dernière, s'ajoute et se mêle à l'influence de la langue sur l'esprit" :

(19) Es ist [...] unvermeidlich, dass sich nicht irgend eine Wirkung dieser Bezeichnung durch Schrift, und der bestimmten Art derselben überhaupt, dem Einflusse der Sprache auf den Geist beimischen sollte (p. 84).

Cette influence varie donc en outre selon le type représentation graphique utilisé, qui peut en conséquence engager l'esprit sur des voies très différentes (cf. p. 84-85).¹³ L'idéal, en cette matière, est pour Humboldt que l'esprit, stimulé ainsi par l'écriture, s'engage sur la voie de la représentation isomorphe, la seule qui soit à même d'assurer que l'action rétroactive de l'écriture sur la pensée ne sera pas contraire à la nature du versant intérieur de la langue; "si l'effet global ne doit pas être perturbé, il faut évidemment que la pensée organisée dans la langue, que la parole et que l'écriture aient une conformation concordante et soient pour ainsi dire issues d'un seul moule" :¹⁴

(20) Offenbar [...] müssen, wenn die Gesamtwirkung nicht gestört werden soll, das Denken in Sprache, die Rede und die Schrift übereinstimmend gebildet, und wie aus Einer Form gegossen seyn (p. 85).

Toute forme de représentation n'est pas une écriture; des images pures se distingue d'abord une quasi-écriture figurée, ou écriture au sens large, puis l'écriture proprement dite.¹⁵ Les premières peuvent évoluer en

¹³ Plus loin, Humboldt relève que la perception intime de l'articulation de la forme vocale du mot, qui existe chez certains peuples même en l'absence d'écriture alphabétique, leur permet de profiter par anticipation d'une partie des avantages cognitifs de cette écriture, et il signale par parenthèse que cette perception n'est autre que "la contrepartie mentale de l'alphabet" (quand il existe) : "Wo [...] jene innere Wahrnehmung des artikulierten Lauts (gleichsam der geistige Theil des Alphabets) vorbereitet und entstanden ist, da geniesst [das Volk], schon vor der Entstehung der Buchstabenschrift, eines Theils ihrer Vorzüge" (p. 96-97).

¹⁴ La "pensée dans la langue" est la substance du contenu mise en forme par la langue, le *lekton* des stoïciens (au sens d'"exprimable"), c'est-à-dire la "forme intérieure" de la langue. Quant à l'"effet global", il s'agit peut-être non pas seulement de l'action rétroactive de l'écriture sur la langue (comme je le suppose ici) ni seulement de la langue sur la pensée (cf. texte [19]), mais aussi de l'efficacité générale du fonctionnement de la langue, de son adéquation à sa propre nature, si je puis dire.

¹⁵ Cf. la reconstitution hypothétique des p. 106-107, où l'auteur précise notamment que les deux étapes essentielles – séparer l'écriture de l'image et traiter l'image comme un symbole significatif ("[...] die Schrift von dem Bilde zu sondern, und das Bild als sinniges Symbol zu behandeln" [p. 106]) – ont été franchies par les Égyptiens, et non pas par les peuples autochtones du Mexique ou du Pérou.

représentation artistique (qui n'intéressent pas notre sujet) ou en pictogrammes, qui ne sont d'abord écriture qu'au sens large; Humboldt définit cette dernière comme "toute communication de la pensée qui s'effectue par des sons, c'est-à-dire dans laquelle le scribe pense à des mots, et que le lecteur traduit en mots, fussent-ils différents (précision sans laquelle il n'y aurait pas de frontières du tout entre image et écriture)":

(21) [...] jede Gedanken-Mittheilung, die durch Laute geschieht, d. h. bei welcher der Schreibende sich Worte denkt, und welche der Lesende in Worte, wenn gleich nicht in dieselben, übersetzt (eine Bestimmung, ohne die es gar keine Gränze zwischen Bild und Schrift geben würde) (p. 110).¹⁶

Quant à l'écriture proprement dite, il en existe deux types. C'est à propos des écritures précolombiennes du Mexique et du Pérou que Humboldt précise sa catégorisation sémiologique des écritures, voulant 'montrer que les peuples d'Amérique connaissaient les deux types auxquels toute écriture, quelle qu'elle soit, appartient, le type immédiatement compréhensible des images" et le type où la représentation est médiatisée par des figures (liant le désignant au désigné) arbitrairement choisies, ce que Humboldt - si je le comprends bien - écrit comme "le type résultant d'une association d'idées arbitrairement produite pour la mémoire, dans lequel le signe rappelle ce qu'il désigne par le moyen d'un élément tiers (la clé de la désignation)":

(22) [...] um zu zeigen, auf welche Weise die Völker Amerika's die doppelte Art der Zeichen kannten, zu welcher alle Schrift, wie sie seyn mag, gehört, die durch sich selbst verständliche der Bilder, und die durch willkürlich für das Gedächtnis gebildete Ideenverknüpfung, wo das Zeichen durch etwas Drittens (den Schlüssel der Bezeichnung) an das Bezeichnete erinnert (p. 109).

Au premier type appartiennent les pictogrammes (*Bilderschrift*), dont l'interprétation, au point de vue pratique, est très strictement liée aux circonstances de la production des signes, que le récepteur doit impérativement connaître par ailleurs pour déchiffrer le message (cf. p. 08-109); en outre, au point de vue cognitif, l'image en tant que telle a le légitavantage d'éveiller la représentation mentale de l'objet lui-même, plutôt que la représentation linguistique que la langue produit au moyen

¹⁶ Humboldt considère aussi comme ligne de partage essentielle le fait que, avec écriture, la mémoire ne joue plus le premier rôle dans les activités de l'esprit: "Das aber ist gerade der wichtigste Unterschiedspunkt in dem Zustande mit und ohne Schrift, ass in dem ersten das Gedächtnis nicht mehr die Hauptrolle in den geistigen Testrebungen spielt" (p. 111).

de l'unité lexicale par l'intermédiaire de l'expression parlée.¹⁷ Au second type appartiennent tous les signes arbitraires, qu'ils soient synthétiques, dans le cas des idéogrammes (*Begriffsschrift* et *Figurenschrift*), ou qu'ils soient analytiques, dans le cas des caractères alphabétiques.

Les pictogrammes ont donc pour effet inévitable, selon Humboldt, de perturber le bon fonctionnement de la langue. En effet, alors que, d'après lui, cette dernière doit attacher et subordonner l'intuition de l'objet au mot parlé, la pictographie refoule automatiquement ce qu'elle est censée représenter, c'est-à-dire justement le mot parlé (p. 86);¹⁸ "l'écriture, qui doit être seulement signe du signe,¹⁹ se fait également signe de l'objet et, en introduisant l'image immédiate de l'objet dans la pensée, affaiblit l'effet que le mot exerce précisément du fait qu'il prétend n'être que signe" :

(23) [...] die Schrift, die nur Zeichen des Zeichens seyn soll, wird zugleich Zeichen des Gegenstandes, und schwächt, indem sie seine unmittelbare Erscheinung in das Denken einführt, die Wirkung, welche das Wort gerade dadurch ausübt, dass es nur Zeichen seyn will (p. 86-87).

De leur côté, les idéogrammes, qui représentent en principe des concepts purs, ont deux sortes d'inconvénients. Les uns sont pratiques : sans perdre leur qualité de signes de concepts, ils ne peuvent noter ni les morphèmes grammaticaux ni encore moins les phénomènes de la flexion (cf. p. 89 et, par implication, 98 s.); d'ailleurs, "il n'y a jamais eu, et il ne peut pas y avoir, d'écriture idéographique, qui serait établie purement selon les concepts et sur laquelle les mots de la langue, constitués de sons déterminés, pour lesquels elle a été inventée n'auraient pas exercé l'influence la plus considérable. En effet, comme la langue existe évidemment avant l'écriture, elle cherche naturellement à réservier un signe à chaque mot, et considère malgré tout les signes à l'égal des mots

¹⁷ "Dass jede Bilderschrift durch Anregung der Anschauung des wirklichen Gegenstandes die Wirkung der Sprache stören muss, statt sie zu unterstützen, fällt von selbst in die Augen. Die Sprache verlangt auch Anschauung, heftet sie aber an die, vermittelst des Tones, gebundene Wortform" (p. 86).

¹⁸ Cf. Di Cesare 1991 : XXXVIII.

¹⁹ Stetter (1990, 190) rappelle que cette formule n'est en somme qu'une traduction de la célèbrissime définition aristotélicienne donnée au début du traité *Sur l'interprétation* ("les unités dans la voix sont les symboles des unités dans l'âme, et l'écriture, symbole des unités dans la voix").

qu'ils recouvrent, même s'ils devaient avoir, en vertu de leur dépendance régulière à l'égard d'un système de concepts, une valeur indépendante de l'expression parlée" :

(24) Es hat aber auch nie eine Begriffsschrift gegeben, und kann keine geben, die rein nach Begriffen gebildet wäre, und auf die nicht die in bestimmte Laute gefassten Wörter der Sprache, für welche sie erfunden wurde, den hauptsächlichsten Einfluss ausgeübt hätten. Denn da die Sprache doch vor der Schrift da ist, so sucht dieselbe natürlich für jedes Wort ein Zeichen, und nimmt diese, wenn sie auch durch systematische Unterordnung unter ein Begriffssystem vom Laut unabhängige Geltung hätten, doch in dem Sinn der ihnen untergelegten Wörter (p. 87-88).

Les autres inconvenients sont théoriques. D'une part, l'écriture déographique pure, en notant les concepts, fausse le découpage de la "matière à signifier" (comme devait dire Saussure) en ce qu'elle ne tient pas compte de la forme que la langue, et elle seule, impose au contenu linguistique. "Car pour la langue, c'est non seulement la manifestation sensible qui est matérielle, mais aussi la pensée indéterminée, dans la mesure où elle n'est pas saisie solidement et uniquement par le lien de l'expression vocale; car il lui manque (à la pensée) la forme qui est propre par essence à la langue" :

(25) Denn für die Sprache ist nicht bloss die sinnliche Erscheinung stoffartig, sondern auch das unbestimmte Denken, inwiefern es nicht fest und rein durch den Ton gebunden ist; denn es erlangt der ihr wesentlich eigentümlichen Form (p. 87).

D'autre part, même s'il note les mots en tant qu'unités de langue selon la restriction signalée dans le texte [24]), ce type d'écriture non seulement tend en particulier à devenir lui-même une langue *sui generis*, détachée de la langue naturelle, mais encore retombe dans le défaut de la représentation par pictogramme, la prééminence dommageable de vision antérieure de la chose sur la conscience du mot (cf. note 17 et texte [23]); puisqu'on peut comprendre la valeur et les rapports mutuels de ses signes selon les concepts et construire la pensée sans intermédiaire, pour ainsi dire en négligeant la forme vocale, elle [cette forme d'écriture] se change alors en une langue indépendante et affaiblit l'impression naturelle, complète et pure de la langue authentique et propre à la nation. Elle inspire, d'un côté, à s'affranchir de la langue en général, ou du moins d'une langue particulière, et substitue, de l'autre, à l'expression naturelle de la langue, c'est-à-dire à la forme parlée, la perception par l'oeil, bien moins appropriée" :

(26) Da man der Geltung und dem Zusammenhang ihrer Zeichen nach Begriffen nachgehen kann, den Gedanken, gleichsam mit Uebergehung des Lautes, unmittelbar bilden, so wird sie dadurch zu einer eignen Sprache, und schwächt den natürlichen, vollen und reinen Eindruck der wahren und nationellen. Sie ringt auf der einen Seite, sich von der Sprache überhaupt, wenigstens von einer bestimmten frei zu machen, und schiebt auf der andren dem natürlichen Ausdruck der Sprache, dem Ton, die viel weniger angemessene Anschauung durch das Auge unter (p. 88-89).

En revanche, l'écriture alphabétique n'a, pour Humboldt, pour ainsi dire que des avantages, qui sont en rapport avec l'isomorphie idéale postulée dans le texte (20).²⁰ En particulier, "elle est indemne des défauts signalés (cf. p. ex. texte [26]); elle est simple signe du signe, n'égarant pas le lecteur par le moindre concept accessoire; elle suit partout la langue, sans chercher à se pousser devant elle ou à se placer à son côté; elle n'évoque rien d'autre que l'expression vocale, préservant par là le rapport de subordination naturelle selon lequel la pensée doit être excitée conformément à l'impression provoquée par le son vocal, et l'écriture, fixer la pensée non pas en soi, mais dans la conformation ainsi déterminée" :²¹

(27) Die Buchstabenschrift ist von diesen Fehlern frei, einfaches, durch keinen Nebenbegriff zerstreuedes Zeichen des Zeichens, die Sprache überall begleitend, ohne sich ihr vorzudrängen, oder zur Seite zu stellen, nichts hervorrufend, als den Ton, und daher die natürliche Unterordnung bewahrend, in welcher der Gedanke nach dem durch den Ton gemachten Eindruck angeregt werden, und die Schrift ihn nicht an sich, sondern in dieser bestimmten Gestalt festhalten soll (p. 89).

²⁰ Un seul inconvénient est brièvement signalé : l'écriture – il s'agit sans doute par excellence de l'alphabetique – "une fois répandue et totalement constituée, peut aussi, comme le perfectionnement logique auquel elle apporte la contribution la plus puissante, devenir préjudiciable à la vigueur de la langue et à son effet sur l'esprit ("einmal entstanden und ausgebildet, kann sie aber auch, wie die logische Bearbeitung, zu der sie am mächtigsten mitwirkt, der Lebendigkeit der Sprache, und ihrer Einwirkung auf den Geist nachtheilig werden" [p. 105]). Le risque est ici que l'élaboration intellectuelle dépasse son but et produise "sécheresse et indigence".

²¹ Je comprends que l'écriture doit, selon l'isomorphie nécessaire, représenter les divisions linguistiques du contenu "in dieser bestimmten Gestalt", correspondant aux mots (ce qu'est vraisemblablement la "pensée excitée à la suite de l'impression provoquée par le son vocal"), et non pas les concepts purs "an sich", éventuellement définissables sur le plan du contenu indépendamment de la langue. Il me paraît légitime de supposer que Humboldt se fait ici encore l'interprète de la doctrine stoïcienne (cf. note 14), selon laquelle l'ensemble des représentations mentales, images des choses (*phantasiai*), n'est pas identique à l'ensemble des "dicibles" (*lekta*), contreparties sémantiques des mots vocaux (*phônaî*) ; il y a des contenus mentaux sans correspondant linguistique dans tel ou tel idiome (c'est notamment une telle éventualité qui permet l'enrichissement des langues supposé dans le texte [32]).

L'écriture alphabétique a deux propriétés concomitantes, qui sont de distinguer les différents sons articulés et de leur servir de signes extérieurs.²² Pour la création et la diffusion de l'alphabet, c'est la conscience intime de l'articulation des mots en sons élémentaires, et non pas seulement des phrases en mots, qui est le préalable indispensable (cf. le texte cité note 13); dans l'optique de Humboldt, cette conscience s'apparaît qu'à un degré de civilisation intellectuelle avancé, et chez les peuples dont la langue a une structure grammaticale propice.²³

D'une part, "l'articulation est justement l'essence de la langue [...]. Le concept de l'articulation est sa fonction logique, comme celle de la pensée même. Donc là où, grâce à la pénétration de la conscience linguistique, la langue est perçue, par un peuple, dans son authentique spécificité spirituelle et sonore, ce peuple est poussé à pénétrer dans la langue jusqu'à ses éléments, les sons fondamentaux, à les distinguer et à les représenter par un signe, soit en d'autres termes à inventer l'écriture alphabétique ou à s'emparer avidement de celle qui se présente à eux".²⁴

(28) Die Gliederung ist aber gerade das Wesen der Sprache [...]. Der Begriff der Gliederung ist ihre logische Funktion, so wie die des Denkens selbst. Wo also, vermöge der Schärfe des Sprachsinnes, in einem Volk die Sprache in ihrer ächten, geistigen und tönenden Eigenthümlichkeit empfunden wird, da wird dasselbe angeregt, bis zu ihren Elementen, den Grundlauten, vorzudringen, dieselben zu unterscheiden und zu bezeichnen, oder mit andren Worten, Buchstabenschrift zu erfinden, oder sich darbietende begierig zu ergreifen (p. 99).

D'autre part, "la flexion, en quoi consiste l'essence des formes grammaticales, amène nécessairement à distinguer chaque articulation isolément et à s'en rendre compte. Si une langue n'enchaîne les unes aux autres que des unités phoniques significatives, ou du moins ne sait pas faire un alliage indissoluble des marques grammaticales avec les mots,²⁵ lors elle n'a affaire qu'à des ensembles phoniques inanalysés et n'est pas poussée à distinguer une seule articulation, comme elle l'est par

²² "[...] in ihr eigentlich zweierlei liegt, die Sonderung der artikulirten Laute, und ihre freien Zeichen" (p. 96).

Sur cette question, cf. Stetter (1990, 191); Di Cesare (1991, XC).

Humboldt a déjà exprimé une idée analogue p. 92.

Il s'agit des langues prétendument sans grammaire et des langues isolantes; sur le parallélisme que Humboldt admet entre la typologie linguistique et le genre d'écriture, cf. Stetter (1990, 190).

l'apparition du mot à proprement parler, que distinguent uniquement ses formes fléchies.²⁶ De même donc que la finesse et la vigueur de la conscience linguistique amènent à des formes grammaticales fixes, de même ces dernières favorisent la reconnaissance de l'alphabet en tant que son,²⁷ à laquelle plus tard fait suite plus facilement l'invention ou l'utilisation plus fructueuse des signes visibles [c.à.d. des caractères de l'écriture alphabétique]” :

(29) Die Beugung, auf welcher das Wesen der grammatischen Formen beruht, führt notwendig auf die Unterscheidung und Beachtung der einzelnen Articulation. Wenn eine Sprache nur bedeutsame Laute an einander knüpft, oder es wenigstens nicht versteht, die grammatischen Bezeichnungen mit den Wörtern fest zusammenzuschmelzen, so hat sie es nur mit Lautganzen zu thun, und wird nicht zu der Unterscheidung einer einzelnen Articulation, wie durch das Erscheinen des nemlichen, nur in seinen Beugungen verschiedenen Wortes angeregt. So wie daher Feinheit und Lebendigkeit des Sprachsinnes zu festen grammatischen Formen führen, so befördern diese die Anerkennung des Alphabets, als Lauts, welcher hernach leichter die Erfindung, oder fruchtbare Benutzung der sichtbaren Zeichen folgt (p. 98).

Si Humboldt est d'avis que la structure particulière des langues flexionnelles est de nature à promouvoir l'analyse linguistique immanente, c'est-à-dire celle des sujets parlants, et à la faire s'étendre au delà de la première articulation, il admet en retour que l'écriture alphabétique, en donnant aux unités linguistiques une fixité et une visibilité durables, développe, chez les peuples qui la reçoivent de l'extérieur, la conscience de l'articulation, qui est “l'essence de la langue”.²⁸ Cette conscience,

²⁶ Il me semble que Humboldt pense ici, pour chaque mot fléchi, à l'ensemble de ses formes (casuelles et dérivationnelles), p. ex. *cheval - chevaux - chevalin*; c'est très précisément la position qu'on trouve chez Varron, dans la doctrine des *discrimina* ou ‘différenciations’ des mots (cf. *De lingua Latina* 8,14, et mon étude de 1998).

²⁷ Ici, “alphabet” désigne sans doute l’ensemble des “éléments” ou des “lettres” (nous dirions des phonèmes) qui constituent les “ensembles phoniques” autrement inanalysés, c'est-à-dire l'ensemble des unités de seconde articulation. La précision “en tant que son” montre bien qu'il n'y a pas plus chez Humboldt que dans l'antiquité de confusion entre l'unité d'écriture et l'unité de langue.

²⁸ Cf. encore ce passage, qui a une forte tonalité cognitive : “Das alphabetische Lesen und Schreiben [...] nötigt in jedem Augenblick zum Anerkennen der zugleich dem Ohr und dem Auge fühlbaren Lautelemente, und gewöhnt an die leichte Trennung und Zusammensetzung derselben; es macht daher eine vollendet richtige Ansicht der Theilbarkeit der Sprache in ihre Elemente [...]” (p. 91) (“La lecture et l'écriture alphabétiques [...] forcent à chaque instant le sujet à reconnaître les éléments du son perceptibles à la fois à l'oreille et à l'oeil, et l'habituent à les séparer et à les réunir aisément; elles lui donnent ainsi une vue tout à fait juste de la divisibilité de la langue en ses éléments [...]”).

stimulée par l'écrit, permet, dans différents domaines, le raffinement réfléchi et réflexif de la langue ("die feinere Bearbeitung der Sprache" [p. 85]; cf. texte [18]). On mentionnera, bien entendu, la littérature; mais l'auteur a aussi en vue un effet curatif de l'écriture alphabétique ("heilsame Wirkung" [p. 112]; "heilsame Umformung" [p. 104]), notamment sur la perception même de ce qu'est au fond la langue (cf. texte [28]) ou, plus prosaïquement, sur la prononciation : "Tout comme il y a un signe pour chaque son, l'oreille et les organes de la parole s'habituent à exiger et à reproduire ce son toujours de façon exactement identique; en même temps, puisque le bruit indistinct qui accompagne dans la parole inculte le passage d'un son à l'autre est éliminé, chaque son est plus nettement et plus correctement délimité. Cette prononciation plus pure, l'éducation fine de l'oreille et des outils de la parole sont [...], en elles-mêmes et dans leur effet sur l'intime de la langue aussi, d'une extrême importance" :

(30) So wie für jeden Laut ein Zeichen gegeben ist, gewöhnen sich das Ohr und die Sprachorgane, ihn immer genau auf dieselbe Weise zu fordern und wiederzugeben; zugleich wird er, mit Abschneidung des unbestimmten Tönens, mit dem, im ungebildeten Sprechen, ein Laut in den andren überfliesst, schärfer und richtiger begränzt. Diese reinere Aussprache, die feine Ausbildung des Ohrs und der Sprachwerkzeuge ist [...] an sich, und in ihrer Wirkung auch auf das Innre der Sprache von der äussersten Wichtigkeit (p. 91).

Au point de vue social, Humboldt reconnaît à l'écriture alphabétique le mérite de s'opposer à la différenciation dialectale et à la différenciation diastratique, en favorisant non seulement la fixité des formes (qui peut toutefois s'observer même dans les langues sans écriture, comme le montre l'exemple des langues de l'amérique [p. 104]), mais aussi la simplification des sous-système morphologiques trop complexes. On ne devrait pas [...] négliger le fait que l'écriture donne aux formes l'illus de fixité, et par là, à un autre point de vue, plus d'uniformité. Par là eulement c'est elle par excellence qui contrecarre la division de la langue en dialectes trop diversifiés, tandis que, en cas d'usage continu de l'écriture, les différences propres à la plupart des idiomes américains - qui distinguent les expression des hommes et des femmes, des enfants et des adultes, de l'aristocratie et du petit peuple - se seraient difficilement maintenues" ;²⁹

²⁹ Sur une forme de simplification, cf. ce passage : "L'écriture elle-même, le fait d'aligner des lettres les unes à la suite des autres, provoque des abréviations et des

(31) Man darf [...] nicht verwechseln, dass die Schrift den Formen auch mehr Festigkeit, und dadurch in anderer Rücksicht mehr Gleichförmigkeit giebt. Dadurch wirkt sie vorzüglich nur der Spaltung in zu vielfältige Mundarten entgegen, und schwerlich würden sich, bei anhaltendem Schriftgebrauch, die den meisten Amerikanischen Sprachen eignen Verschiedenheiten der Ausdrücke der Männer und Weiber, Kinder und Erwachsenen, Vornehmen und Geringen erhalten haben (p. 104).

Enfin, le processus de perfectionnement n'est ordinairement pas à l'oeuvre dans une seule langue; les contacts interlinguistiques peuvent aussi se révéler avantageux à cet égard, comme le montre la situation de l'Ancien Monde, où des idiomes de structure très différente sont trouvés exposés à leurs influences mutuelles. "Les langues gagnent essentiellement en force, en richesse et en structuration grâce au choc mutuel de ce qui fait leur différence considérable et même contradictoire, puisque par cette voie un contenu d'existence humaine plus riche, déjà formé linguistiquement, passe en elles. Car cela seul est leur authentique profit, qui naît en elles, comme dans la Nature, de la profusion des forces créatrices - sans que l'entendement puisse pénétrer le comment de cette création - c'est-à-dire de l'expérience, de l'imagination, du sentiment" :

(32) Die Sprachen vorzüglich gewinnen aber an Kraft, Reichtum und Gestaltung durch das Zusammenstoßen grosser und selbst contrastirender Verschiedenheit, da auf diesem Wege ein reicherer Gehalt menschlichen Daseins, schon zu Sprache geformt, in sie übergeht. Denn dies nur ist ihr realer Gewinn, der in ihnen, wie in der Natur, aus der Fülle schaffender Kräfte entsteht, ohne dass der Verstand die Art dieses Schaffens ergründen kann, aus der Anschauung, der Einbildungskraft, dem Gefühl (p. 105).

L'intérêt d'une telle conception - généralisée à un groupe de langues - de la "force d'*intercourse*" (dont Saussure allait parler - à propos d'une seule langue - moins d'un siècle plus tard) est indéniable, mais il dépasse les limites du présent exposé, notamment sur deux points : d'une part, cette conception fait intervenir une sorte de niveling des différences linguistiques qui concorde mal avec le caractère essentiel que Humboldt tend à leur reconnaître en général; d'autre part, elle suppose un enrichissement mutuel des langues qui proviendrait des acquis de chacune dans différents domaines de l'expérience humaine, mais d'acquis déjà linguistiquement formés et adoptés en tant que tels par les autres langues.

modifications" des mots ("[...] die Schrift selbst, das Aneinanderreihen der Buchstaben, Abkürzungen und Veränderungen hervorbringt" [p. 103]).

Dans les deux cas, c'est le caractère radical de l'arbitraire qui semble menacé.³⁰

3. Conclusion

Il ne serait guère utile de reprendre les différents éléments analysés chez ces deux auteurs, sinon pour montrer les points de convergence et de divergence entre eux. Ainsi, le fait que, pour Saussure, l'écriture fixe la langue (par opposition aux réalisations de la parole), ne se trouve bien entendu que chez lui (textes [1] et [16]). En revanche, la classement évident les systèmes d'écriture en deux types apparaît chez l'un et chez l'autre textes [2] et [22]), mais on a vu que, pour Humboldt, la bipartition prend son sens dans une réflexion plus générale sur la représentation, y compris par des images pures (texte [21], et commentaire).

Les rapports entre les unités du contenu et leur représentation est plus complexe chez Humboldt, qui - avec les stoïciens - admet dans la substance du contenu l'existence de concepts non linguistiques éventuellement distincts des unités linguistiques découpées par les mots textes [25] et [27]), que chez Saussure, où la même réflexion est conduite, comme on le sait, indépendamment des considérations sur l'écriture. De ce fait, l'influence que l'écriture exerce sur la pensée est interprétée différemment chez l'un et chez l'autre - menace chez Saussure (texte [10]) et instrument précieux chez Humboldt (texte [19] notamment).

Sur la question essentielle de l'articulation linguistique, Humboldt semble plus incisif que Saussure (p. ex. texte [28]), alors que ce dernier organise en fait toute sa leçon sur l'écriture en fonction de ce que Martinet a appelé la double articulation (textes [3] et [5]). Mais c'est là un des sujets que les considérations proprement linguistique ou l'approche philosophique traitent de façon fort différente, encore qu'il s'agisse visiblement au fond de la même réalité. Ainsi, à propos de l'institution même de l'alphabet, le positivisme de Saussure (cf. texte [6]) se distingue nettement de l'idéalisme de Humboldt (texte [27] et [29]).

³⁰ Sur cette thématique essentielle, voir le bel article de Donatella Di Cesare (1998).

Cognitivement, Saussure relève avant tout les défauts de l'écriture, qui finit par "falsifier" la langue parlée (texte [10]) et par contribuer à la charge mémorielle (texte [12], par implication, et n. 9), tandis que Humboldt distingue soigneusement l'effet positif de l'écriture alphabétique de l'effet paralysant des écritures idéographiques (texte [23] contre texte [27]). C'est qu'il accorde une place bien plus importante à la rétroaction de la graphie sur la langue et sur la pensée que ne le fait Saussure (texte [20], notamment).

Au point de vue historique, l'emprunt de l'écriture est jugé très positivement par Humboldt (texte [31]),³¹ alors que Saussure semble bien - s'agissant de l'écriture alphabétique - sous-entendre que la correspondance idéale entre la langue et l'écriture, représentée par le caractère en principe binunivoque du rapport entre signe graphique et phonème, devrait se renouveler en quelque sorte *ab ovo* pour toutes les langues et chaque fois que le système phonologique change (ce qui n'est évidemment pas le cas), et qu'en conséquence l'emprunt des alphabets, comme leur usage même, a toujours quelque chose de suspect (texte [6] et n. 5).

Enfin, les deux auteurs se trouvent d'accord pour reconnaître l'utilité sociale et politique de l'écriture, qui contribue à homogénéiser la langue d'une nation et à lui donner une littérature (textes [13] et [31]). Par là, il me semble que nous nous rapprochons, après un bien grand détour, de la thématique proposée par les organisateurs de notre colloque.

³¹ Il détaille d'ailleurs ce point dans plusieurs passages du texte étudié.

Bibliographie

- AMACKER R. (1995), "La théorie linguistique de Saussure et la psychologie", *Cahiers Ferdinand de Saussure* 48, 3-13.
- AMACKER R. (1998), "Operazioni mentali e *rerum discrimina* nella teoria varroniana dei casi", in ALBANO LEONI F., GAMBARARA D., GENSINI S., LO PIPARO F., SIMONE R. (eds), *Ai limiti del linguaggio. Vaghezza, significato et storia*, Roma-Bari, Laterza, 151-178.
- DI CESARE D. (1991), "Introduzione", in VON HUMBOLDT W., *La diversità delle lingue. Introduzione e traduzione a cura di D. Di Cesare*, Roma-Bari, Laterza, XII-XCVI [trad. du fameux texte *Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues und ihren Einfluss auf die geistige Entwicklung des Menschengeschlechts*].
- DI CESARE D. (1998), "Humboldt, Saussure e l'"arbitraire du signe", in ALBANO LEONI F., GAMBARARA D., GENSINI S., LO PIPARO F., SIMONE R. (eds), *Ai limiti del linguaggio. Vaghezza, significato et storia*, Roma-Bari, Laterza, 179-210.
- HUMBOLDT W. VON (1963), *Werke in fünf Bänden*, hsg. von FLITNER A. & GIEL K., Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1960-1981, Bd. III, 1996 [1963].
- AUSSURE F. DE (1968-1972), *Cours de linguistique générale*, édition critique par R. ENGLER, Wiesbaden, Harrassowitz.
- TETTER Chr. (1990), "Wilhelm von Humboldt und das Problem der Schrift", in DE MAURO T. & FORMIGARI L. (eds), *Leibniz, Humboldt, and the Origins of Comparativism*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, 181-197.
- RABANT J. (1986), "Gedächtnis und Schrift: zu Humboldts Grammatologie", *Kodikas/Code. Ars Semeiotica* 9, 293-315.